

Le marché pétrolier suisse

Le marché du pétrole est par définition international. Les transactions se font aux grandes Bourses de marchandises, soit à New York, Londres ou Rotterdam. De grandes compagnies, opérant à l'international dans le négoce du pétrole, se sont installées en Suisse, apportant une contribution notable à notre plus-value nationale. Le pétrole consommé en Suisse atteint à peine 1 % de la consommation mondiale. Les carburants et combustibles représentent 55 % de l'énergie consommée en Suisse (2007).

La Suisse importe 80 % de son énergie, mais la totalité du pétrole qu'elle consomme. Pour les importations, on fait une distinction entre pétrole brut et produits pétroliers¹ :

Importations de pétrole en 2007

brut 4 600 000 t		produits pétroliers 11 650 000 t	
• Libye	54,8 %	}	raffinés en Suisse 4 580 000 t 39,4%
• Kazakhstan	23,4 %		
• Nigeria	12,1 %		
• Angola	8,0 %		
• Norvège	1,2 %		
• Russie	0,5 %		
		importés	7 050 000 t 60,6%
		• Allemagne	47,8 %
		• Pays-Bas	19,1 %
		• Italie	12,3 %
		• Belgique / Luxembourg	11,4 %
		• France	8,3 %
		• reste UE	1,1 %

Parmi les produits pétroliers, certains fournissent de l'énergie (essence, diesel, kérosène, mazout et fioul lourd), d'autres non (lubrifiants, bitumes et dérivés pétrochimiques). Le brut importé de Libye couvre 21 % soit 1/5 de la consommation suisse de pétrole énergétique.

La logistique requise par la Suisse en matière de pétrole comprend, au sens large, la flotte de haute mer, les raffineries, les pipelines, la navigation rhénane et les divers réseaux (chemins de fer, routes et stations-service).

La Suisse a ses propres navires-citernes, neufs, dont chacun peut acheminer 20 000 t de produits pétroliers. Par son crédit-cadre de cautionnement revu à la hausse en mars 2008, la Confédération permettra de financer d'autres achats de pétroliers. Il est prévu d'aller jusqu'à 8 navires-citernes de taille moyenne.

La Suisse a deux raffineries (Cressier, NE et Collombey, VS) qui transforment surtout du brut léger. Elles sont reliées par pipeline aux ports méditerranéens de Gênes et Fos-sur-Mer. Un troisième pipeline achemine des produits pétroliers de Marseille à Vernier (GE).

¹ Notre pays est directement et indirectement tributaire du pétrole libyen. En effet, nos voisins raffinent aussi du brut libyen pour nous le revendre sous forme de produits pétroliers. Mais si la Libye devait interrompre ses livraisons en Suisse, elle fournirait encore du pétrole à nos voisins, donc notre dépendance ne serait que directe.

Pour l'essentiel, les produits pétroliers sont acheminés en Suisse soit par le Rhin (de Rotterdam à Bâle), soit par wagons-citernes à partir des raffineries de pays limitrophes.

Acheminement du pétrole en 2007

• par pipelines	43,6 %	{	• brut	90,5 %
• par navires (sur le Rhin)	22,7 %		• produits	9,5 %
• par le rail	25,9 %			
• par la route	7,8 %			

Selon les indications de l'Union pétrolière, la Suisse comptait, au 1^{er} janvier 2008, 3637 stations-services publiques. C'est la marque AVIA qui domine avec 724 stations. Elle est suivie d'Agrola (423), puis Shell (413), BP (401) et enfin Tamoil (323).

Le groupe Tamoil appartient à une compagnie hollandaise de participations, elle-même sous contrôle libyen. La raffinerie de Collombey ainsi que les stations-services Tamoil appartiennent à ce groupe.

La Suisse compte à ce jour 65 sociétés important du pétrole. Pour remplir les exigences légales, ces sociétés ont passé un contrat de stockage obligatoire avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays. En vertu de la loi sur l'approvisionnement du pays², chaque importateur doit détenir une réserve obligatoire. Actuellement, les stocks obligatoires couvrent les besoins du pays pendant 4,5 mois pour l'essence, le diesel ainsi que le mazout et durant 3 mois pour le kérosène.

La Suisse est membre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), créée à Paris en 1974 dans le cadre de l'OCDE. Les 27 membres de l'AIE s'engagent à détenir des réserves stratégiques (pour au moins 90 jours de consommation nationale) et à les libérer de façon concertée et solidaire dès lors qu'un pays membre le demande et que le secrétariat de l'AIE avalise cette requête. Jusqu'ici, l'AIE a décidé par deux fois une telle action solidaire concertée, à savoir en janvier 1991, au déclenchement des opérations militaires au Koweït et en 2005, après les ouragans Katrina et Rita dans le sud des Etats-Unis.

² <http://www.admin.ch/ch/f/rs/c531.html>